Rapport N° 15 – POLITIQUE PUBLIQUE DES TRANSPORTS

Intervention de : Gérard FRAU

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues

Vous avez annoncé par voie de presse, une enveloppe de 300M€, qui s’ajoute au C.P.E.R., mobilisée sur 5 ans et destinée à rattraper le déficit d’infrastructures, avec comme chantiers prioritaires : la réalisation de la Gare St Charles, les liaisons Aix Marseille, Marseille-Aubagne-la Ciotat, Marseille-Vitrolles-Aéroport.

De façon concomitante, la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, et non pas du 28 comme écrit dans le rapport, confie la compétence transport que nous détenions sur le territoire métropolitain à la Métropole qui devient une A.O.T.

* Vous avez fait cette annonce alors qu’on ne sait pas ce que fera la Métropole
* Vous avez fait cette annonce sans concertation :

En effet, l’enveloppe de 300 M€ qui va participer à la réalisation de la Gare St Charles n’a donné lieu, à notre connaissance, à aucune consultation, débats avec les élus, lien avec l’annonce du gouvernement concernant les transports, ce qui est pour le moins étonnant au regard d’une telle somme et contraire au besoin de transparence et de démocratie.

Nous sommes donc amenés aujourd’hui à voter un budget pour lequel vous avez déjà annoncé publiquement des investissements importants sans en informer l’Assemblée.

On ne peut que le regretter.